

Contenus, modalités et calendrier des formations
« valeurs de la république et principe de laïcité »

Le programme des formations consiste en :

- une journée et demie de « tronc commun » (des repères historiques et des références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité ; des clés pour répondre aux situations rencontrées sur le terrain ; des échanges sur ses propres pratiques avec d'autres professionnels)
- un « module de spécialisation » d'une demi-journée, en fonction du profil des stagiaires autour de trois thèmes (laïcité et relation socio-éducative ; laïcité et usage des espaces publics ; laïcité et accueil et relation avec les publics).

PUBLIC	Tout public
EFFECTIF	15 participants
DUREE	2 jours soit 12 heures de formation
INTERVENANTS	Formatrices et formateurs habilité.e.s
OBJECTIFS DE FORMATION	<p>A l'issue de la formation, les participants seront en mesure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse 2. d'apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions : <ul style="list-style-type: none"> - fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination - dans une logique de dialogue avec les populations
DEMARCHE ET CONTENUS	<p>Cette formation d'une durée de 2 jours se décompose en : un module « tronc commun » d'1,5 jour trois modules de spécialisation de 0.5 jour : « Laïcité et usage des espaces publics » « Laïcité et relation socio-éducative » et « laïcité, accueil et relation avec les publics »</p> <p>Le choix du module de spécialisation est réalisé, par les formateurs, en fonction du profil des participants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Première appréhension du principe de laïcité ➤ Repères historiques ➤ Repères juridique et approche philosophique des lois ➤ Expériences vécues des participants ➤ Appui sur les pratiques des participants ➤ Apports sur les moyens d'établir le dialogue ➤ Cadre juridique spécifique à la relation socio-éducative ➤ Cadre juridique spécifique à l'usage des espaces publics ➤ échanges sur les acquis réinvestissables, les difficultés perçues dans l'application des acquis de la formation, les points d'incompréhension subsistants.

Pour devenir formateur, un stagiaire doit avoir suivi les deux premiers jours de formation, démontrer sa motivation et suivre une journée supplémentaire de formation et être habilité *in fine* par la DRDJSCS.

Calendrier et inscriptions sur le site dédié : <http://valeursrepubliquelaicite-normandie.fr>